



Discours de Nora BERRA, Secrétaire d'État chargée de la Santé à l'occasion de l'intervention lors de la conférence de la **Journée mondiale sans tabac** « Tabagisme : du contrôle à la prise en charge »

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, Mesdames et Messieurs les Responsables des Réseaux de Santé pour la prévention des addictions, et des cancers, Cette journée mondiale sans tabac à laquelle nous participons aujourd'hui, et qui nous mobilise tous ici, est une occasion importante de sensibiliser les Français sur les dangers du tabagisme.

En France, en effet, le tabac reste la première cause de mortalité évitable, avec 60 000 décès par an, et 5.000 décès liés au tabagisme passif.

Comment pouvoir accepter cette réalité, à savoir qu'un fumeur sur deux décèdera d'une pathologie liée à son tabagisme ? Et comment ne pas réagir en constatant, les chiffres du Baromètre santé 2010 l'attestent, que la consommation de tabac connaît actuellement une hausse significative !

Dans ce contexte préoccupant, il m'a semblé particulièrement important d'être à vos côtés, à l'occasion de cette conférence :

« le tabagisme : du contrôle à la prise en charge » tout d'abord, pour vous encourager, et pour vous soutenir dans la lutte contre le tabagisme. Mais aussi parce que j'estime absolument nécessaire de venir réaffirmer la détermination du Gouvernement à lutter contre le tabac.

Je suis plus déterminée que jamais à poursuivre les actions de prévention, de contrôle et de soutien dans ce domaine.

Ainsi, à partir d'aujourd'hui, une campagne de prévention comprenant notamment un spot télévisé va démarrer, pour encourager et accompagner les fumeurs qui souhaitent s'arrêter.

Cette nouvelle campagne de communication entend dédramatiser l'arrêt du tabac (peur de grossir, de devoir renoncer aux sorties entre amis...), rappeler au fumeur qu'il n'est jamais seul, et qu'en plus de l'aide apportée par le professionnel de santé, il peut trouver des informations et des conseils fiables grâce au dispositif Tabac Info Service (ligne téléphonique 39 89 et site internet).

Dès le mois de septembre, un forfait annuel de 150 euros pour la prise en charge des traitements d'aide à l'arrêt du tabac sera mis en place, et destiné aux femmes enceintes.

L'arrêt du tabac chez les femmes enceintes reste largement insuffisant, puisque l'objectif visé est une abstinence tabagique totale.

Pour toutes ces femmes, nous devons nous mobiliser, car il n'est plus concevable que la prévalence du tabagisme soit l'une des plus élevées en Europe.

En effet, un quart des femmes enceintes fument, et plus de la moitié (56%) de celles qui avaient arrêté recommençaient de fumer après leur grossesse, selon une étude de l'Association Droits des Non-fumeurs.

Par ailleurs, 22% des femmes continuent de fumer au cours du dernier trimestre de leur grossesse ; et si "une très grande majorité ont tenté d'arrêter", 73% l'ont d'ailleurs fait seules, sans aucun accompagnement, "d'où un taux d'échec important".

Je veux dire à tous et à toutes qu'il existe toujours un bénéfice à l'arrêt du tabac. Quel que soit l'âge, ce gain s'avère d'autant plus important que le sevrage tabagique est précoce. Ce gain s'avère d'autant plus important qu'il intervient dans le cadre d'une grossesse.

Pour accompagner les professionnels de santé dans l'aide de plus en plus engagée qu'ils apportent aux fumeurs, je voudrais rappeler que l'Inpes met à leur disposition un guide pratique « J'arrête de fumer ».

Par ailleurs, s'ils souhaitent compléter leur intervention, les professionnels peuvent remettre à leurs patients le dépliant Tabac Info Service, qui présente les services offerts par la ligne 39 89 , et le site www.tabac-info-service.fr. Au-delà des conseils de premier recours offerts par ces services, par exemple des conseils nutritionnels, je voudrais souligner que de véritables consultations peuvent être proposées à ceux qui le demandent, avec un suivi individuel s'inscrivant dans la durée.

L'affichette « Mille façons d'arrêter, un seul numéro : 39 89 », et un catalogue de promotion des lignes d'écoute et d'accueil téléphonique soutenues par l'Inpes (dont Tabac info service fait partie) sont également à leur disposition.

Le tabac est le premier facteur de risque incontestable de cancers. Ne pas commencer à fumer ou, si on a déjà commencé, arrêter de fumer, c'est se donner les meilleures chances de ne pas développer un jour un cancer.

Je sais votre inquiétude concernant le retrait du Champix du forfait à 50€. Nous ferons tout pour que cette décision n'affecte pas l'image de l'ensemble des produits de sevrage tabagique. Pour autant, vous savez comme moi que l'AFSSAPS a considéré que l'efficacité du produit en terme de taux d'abstinence tabagique n'était pas supérieure à celle d'un substitut nicotinique mais au contraire faisait courir plus de risque au patient, en particulier sur le plan psychiatrique.

Par ailleurs, les cigarettes électroniques s'avérant contraires à une action médicale d'aide à l'arrêt du tabac, nous avons par conséquent décidé d'en interdire la commercialisation en officine.

Je suis également décidée à veiller à un bon respect de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, de l'interdiction de vente de cigarettes aux mineurs, et de l'interdiction de vente de cigarettes aromatisées. Une circulaire conjointe avec le Ministère de l'Intérieur, pour la mise en oeuvre de ces dispositions, sera prochainement diffusée dans ce but. La mesure 10.5 du plan cancer doit également aboutir à l'interdiction de la vente des produits du tabac par internet. En France métropolitaine et dans les départements d'Outre Mer, la vente de cigarettes via internet est prohibée. Mais, vous le savez, cette mesure peut être contournée par des sites

internet situés à l'étranger. C'est pourquoi j'entends poser le problème d'interdiction de vente des cigarettes par internet au niveau européen, et non pas seulement national.

Enfin, je crois qu'il nous faudra poursuivre l'effort de réduction de l'attractivité des produits du tabac, notamment auprès des jeunes. Après la mise en oeuvre des avertissements graphiques sur les paquets de cigarettes en avril dernier, je crois important d'étudier la possibilité de mettre en place « des paquets neutres de tabac », c'est-à-dire dépourvus de graphismes, toujours liés au renvoi d'images esthétiques ou sociales séduisantes.

Cet exemple constitue une possibilité d'action parmi d'autres.

A cet égard, sachez que nous allons installer un groupe d'experts d'ici à la mi-juillet, qui sera chargé d'étudier les différentes possibilités de renforcement de la lutte contre le tabac. En attendant, je voudrais saluer le travail que vous faites, qui s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

N'en doutez pas, je suis à vos côtés dans ce combat majeur de santé publique, et je serai particulièrement attentive à vos constats et à vos propositions.